

Paul de Métairy

domaine de Montagnac  
30760 St Christol de Rodières  
tél. 04.66.82.32.57  
paul.de.metairy@gmail.com



Le 13 décembre 2020

Requête 440118 - 10e chambre

Réponse au mémoire du Ministère de la Santé du 7 décembre 2020.

Depuis le dépôt de la requête en avril 2020, certains éléments sont devenus obsolètes ou sans objet, notamment suite à l'abrogation de certains décrets, à la sortie partielle du confinement, à la réouverture des commerces et des cultes, à la disponibilité indirecte de l'hydroxychloroquine. Ce ne sera donc plus nécessaire de l'évoquer en détail.

Toutefois, il est ici précisé :

~ nous avons raison en disant que le COVID « *ne remplit pas les conditions d'une maladie "saisonnrière" censée disparaître avec l'hiver, qu'elle va s'installer dans la durée, et qu'il est impensable de confiner la population pendant 6 à 9 mois (d'après des scientifiques US), voire des années (Harvard) !* » (ou le faire par épisodes, comme actuellement, avec le prochain apparemment déjà programmé du 4 janvier au 12 février 2021 pour "punir" ceux qui ont fait pression pour partir de chez eux durant les vacances de Noël).

~ les dramatiques prévisions et constatations en pages 3 et haut page 4 de notre requête se sont avérées exactes :

— ruine des petits commerces déjà très mis à mal par le mouvement des Gilets Jaunes et les grèves des transports.

— difficultés financières suite aux baisses de revenus des salariés au chômage technique, et la perte de tout revenu des intermittents du spectacle et du monde musical, et des sites touristiques, avec la tragédie dans les zoos.

— le décrochage scolaire des enfants et adolescents qui ne peuvent se faire aider ni pour la maîtrise du matériel informatique (quand il y a une connexion acceptable) ni pour les contenus des cours ; plus le temps passera, plus le retour à une discipline scolaire oubliée sera difficile à vivre. Et pour les jeunes en scolarité professionnelle, on ne peut pas monter un mur ou souder des tubes par ordinateur !!

— dans des espaces confinés, la tension a monté dès la première semaine, avec comme seuls exutoires les violences entre conjoints et/ou contre les enfants, voire des violences sexuelles ; bien des enfants en resteront marqués définitivement, jusqu'à renoncer à fonder une famille de peur de ressembler à leurs parents. Jadis, on pouvait trouver un exutoire en sortant prendre un verre avec des ami(e)s, se faire une toile, ou au moins, en sortant du supermarché, passer un moment de convivialité familiale au McDo tandis que les surgelés fondaient dans le coffre de la voiture ; à présent, c'est interdit.

— la vie des enfants autistes, coupés de leurs habitudes et soins, devient ingérable, et les parents sont à bout de forces.

— dans les EHPAD, les personnes coupées de leurs familles, se laissent aller au désespoir, abdiquent devant leurs maladies et meurent prématurément.

— l'absence de toute humanité lors d'obsèques où les familles pleurent à chaudes larmes sur les marches de l'église ou du funérarium tandis que des gendarmes pointilleux prennent un plaisir sadique à les empêcher de suivre le corbillard (y compris de leur enfant !) jusqu'au cimetière.

— les maraîchers contraints de jeter leur production, impossible à écouler auprès de restaurants et cantines fermés, dans les marchés interdits, et à l'exportation. De même pour les horticulteurs (comment écouler le muguet du 1er mai quand aucune case dans l'attestation ne prévoit de sortir pour cela, et faire un geste pour se faire pardonner par son épouse des semaines passées à lui crier dessus ?), sans oublier les pêcheurs. Le Ministre de l'Agriculture, à présent, invite les maires à déroger à l'interdiction des marchés !

— les boulangers ont jusqu'à 70 % de pertes, et le Ministre Bruno Le Maire appelle à rompre le confinement pour aller chaque jour chez le boulanger au lieu de bricoler son pain à la maison au micro-ondes.

— la solidarité nationale a cessé d'exister, les provinciaux refusent que des Parisiens tentent d'échapper à la mort en se réfugiant dans des zones plus sûres ; la délation explose, y compris à l'appel de certains maires, et rappelle les pires moments de l'occupation ; tout cela laissera des rancœurs, voire des haines et des violences, pendant des années.

— Contrairement aux propos du Président, l'approvisionnement n'est plus assuré en Province ; on ne trouve plus de pain de mie, plus de farine, plus de petites boîtes de légumes, plus de tomates (ou alors minuscules et hors de prix), plus de chocolat de ménage. Les drives de Leclerc ne livrent plus en 2 heures mais en 6 jours, l'inscription est impossible à ceux d'Intermarché depuis la 1<sup>e</sup> semaine, et aux drives de Carrefour il manque 1/3 de ce qu'on avait réservé sur Internet. Personnellement, au lieu de sortir une fois par semaine, comme avant, pour mes provisions, je suis obligé de le faire 2 ou 3 fois pour compléter à droite et à gauche ce qui manque, et j'appartiens à la population à risque. **Ces pénuries ont fait l'objet d'une couverture médiatique, et il est puéril de nier.**

— il y a aussi les tracasseries des forces de l'ordre qui s'octroient le droit de décider de ce qui est "essentiel" ou pas dans un caddie, alors que le "danger" n'est pas plus grand en déposant dans son caddie une bouteille d'eau ou une bouteille de soda. Il y a aussi le flou autour du décret lui-même fixant la réglementation sur les déplacements. Le décret ne parle pas d'une attestation mais d'un document et ne dit pas que l'on ne peut pas le remplir au crayon par exemple. Par ailleurs, qu'est-ce que cela veut dire un « motif familial impérieux », « un achat de première nécessité » ? C'est trop flou, cela peut être interprété et ne satisfait pas à une exigence de précision nécessaire pour établir la légalité du délit et éviter ainsi l'arbitraire.

A chaque infraction, elle est consignée dans le fichier Adoc, qui contient toutes les contraventions liées au Code de la route (quel rapport ?), un fichier détourné de sa fonction première et donc contenant des informations illégales et non validées par la CNIL. Plusieurs QPC sont en cours d'examen.

A tous ces faits, **avérés**, loin de "prétendus effets délétères inhérents au confinement", le Ministère répond que

~ il a mis en place des mesures de soutien pour commerces et entreprises (pour des « prétendus » effets ?),  
~ qu'il a publié (avec 2 semaines de retard...) une brochure pour les autistes,  
~ qu'aucun élève n'a fait de décrochage scolaire,  
~ que les victimes de violences familiales dues au confinement pouvaient plus facilement se plaindre,  
~ qu'aucun policier ou gendarme n'a fait d'excès de zèle,  
~ que le signalement dans le fichier des infractions au code de la route était normal,  
~ que tous les supermarchés étaient approvisionnés à 100%,  
~ que "le Conseil constitutionnel a jugé que la référence aux « déplacements strictement indispensables aux besoins familiaux et de santé » ne [présentaient] (...) de caractère imprécis ou équivoque", et le Ministère en conclut que dès lors les « achats de première nécessité » étaient (forcément) ultra-précis aussi (??),

- ~ que les mesures prises concernant les personnes âgées en institution étaient “efficaces et humaines” (sic !),
- ~ qu'il n'était pas contraire à la liberté des cultes d'interdire les mariages religieux.

On croit rêver devant tant de mauvaise foi et de l'abîme avec le vécu réel de la population, ou encore cela relève de la méthode Coué.

En réalité :

- ~ les aides étaient insuffisantes pour éviter des faillites en masse, notamment pour les nouvelles entreprises ou commerces n'ayant pas de revenu de référence 2019 à faire valoir ; le Ministère ne dit pas un mot les concernant, ni au sujet des nombreux suicides (comme Alysson Jadin, 24 ans).

Ces 150 milliards de soutiens devront tôt ou tard être remboursés par les contribuables. Avec une incroyable candeur, le Ministère est convaincu que le prochain virus attendra patiemment à nos portes qu'on ait remboursé cette somme !

Avec ces 150 milliards on aurait pu créer plus de 1.000 hôpitaux, et le manque de lits en réanimation ne serait plus un problème.

- ~ la brochure, tardive, pour les autistes, est un ensemble de poncifs incapables de pallier l'exaspérante impossibilité de sortir, et les crises de violence qui en résultent (“*Malgré toute l’organisation mise en place, le confinement peut générer des difficultés comportementales difficiles à gérer de par leur intensité et durée.*”), à part : “*Je n’hésite pas à demander aux professionnels qui accompagnent mon enfant au quotidien des conseils et de la guidance par téléphone*” ; là aussi, on croit rêver...

- ~ le décrochage scolaire, suite à des difficultés techniques, suite au manque de suivi par des parents dépassés, etc., a été reconnu par le Ministre de l'Éducation, et il ne sert à rien de le nier.

- ~ Il est proprement ahurissant que le Ministère sous-entende que si, suite au confinement, une personne est battue, voire assassinée, ce n'est pas si grave car elle va pouvoir plus facilement s'en plaindre ! Et rien à propos des défoulement, y compris sexuels, sur les enfants !

- ~ Le Ministère considère comme “humain” le fait de provoquer le prévisible et connu « glissement » vers la mort des personnes âgées privées des liens affectifs ténus qui les maintenaient en vie...

- ~ quant aux excès et dérives lors de contrôles des forces de l'ordre, il y en avait des pleines pages chaque jour sur les réseaux sociaux, y compris l'interdiction, même pour une seule personne, d'accompagner au cimetière le cercueil d'un défunt, y compris celui d'un enfant !

Pour rappel : si une moitié de la planète a décidé de confiner, cela signifie qu'il y a aussi une moitié qui n'a PAS confiné, avec un résultat identique. Lors des deux confinements en France, on a eu simplement la courbe en cloche prévue notamment par le Pr Raoult, courbe aucunement affectée par le confinement, comme visible dans nos documents.

→ → On verra plus loin l'explication de l'inutilité d'un confinement.

Le Ministère ne dit pas un mot non plus de plus de 20.000 morts collatérales au premier confinement, dont il vient encore d'être fait état dans un document de la Fondation de France :

Chère Madame, cher Monsieur,

Au cours des derniers mois, l'épidémie de coronavirus a été au centre de toutes nos inquiétudes. Pour ne pas surcharger notre système de santé et aussi par crainte de la Covid-19, nombreux sont les Français qui ont moins consulté, que ce soit en cabinet de ville ou dans les hôpitaux.

Entre retards de diagnostic et traitements interrompus, les répercussions de la Covid-19 inquiètent. Selon les acteurs de santé, les dégâts collatéraux chez des patients souffrant de cancers ou de maladies cardiovasculaires pourraient faire davantage de morts en France que la Covid-19.

Pour tous les patients qui se retrouveront confrontés à l'échec de leur traitement, il est plus urgent que jamais de donner aux chercheurs les moyens d'aboutir au plus vite à des thérapies toujours plus efficaces.

Je vous remercie d'avance pour votre indispensable soutien.

**Docteur Nathalie Sénécal**

Experte conseil santé et recherche à la Fondation de France



## LE PORT DU MASQUE

D'après le Ministère, réduire l'apport d'oxygène à cause d'un masque « *ne présente pas de risque particulier* » (??) et « *est efficace pour réduire le risque de contamination par le SARS-CoV-2* ».

Manifestement, même au Ministère de la Santé, on ignore la différence fondamentale entre un **microbe** (de l'ordre du  $\mu$ mètre (micromètre), arrêté par les masques) et un **virus** (de l'ordre du nanomètre, 1.000 fois plus petit, traversant même la porcelaine non vernissée).

Il n'a rien été répondu à l'étude détaillée en ce sens communiquée le 7 septembre, et à laquelle, il est fortement conseillé de se reporter.

Pour les effets néfastes du port du masque, merci de se reporter à l'édifiante étude belge communiquée le 12 septembre.

On peut rappeler que le masque se comporte comme un dangereux récepteur de virus et de postillons, de bien plus grande surface que les simples orifices des narines !

*Paradoxe...*

Alors qu'un masque, de par l'entrave à la respirations, diminue nécessairement l'apport en oxygène, de 20 % au moins, certains médecins témoignent de l'absence de baisse du taux d'oxygène dans leur sang. Pourquoi ?

En fait, les adultes en bonne condition compensent instinctivement cette baisse en respirant avec plus de force, par la bouche au lieu du nez. Ce n'est plus vrai pour les personnes âgées, incapables de fournir cet effort en permanence à moins d'être alitées.

C'est encore moins vrai pour les enfants et les jeunes ayant un tour de poitrine inférieur à 80 cm environ, et chez qui ce n'est pas instinctif du tout.

La conséquence est le mal de tête signalé chez des enfants, alors que d'habitude c'est assez rare chez eux. C'est une des conséquences bien connues de l'hypoxie :

*“L'hypoxie est un terme médical utilisé pour désigner un manque d'apport en oxygène au niveau des tissus de l'organisme.*

*Quels sont les symptômes de l'hypoxie ?*

*des nausées ;  
des céphalées ou maux de tête ;  
une hyperventilation ;  
une tachycardie ;  
des troubles du comportement.”*

Or, la douleur est un signal d'alarme de l'organisme, et ici il s'agit donc d'une atteinte au cerveau en formation des enfants, ce qui est gravissime !

Quelques témoignages :

*Aurélié - 30/10/2020 à 11:06:01*

*Je ne suis mère au foyer donc je ne travaille pas mais nous je mettais le masque pour aller au courses, dehors etc.. et bah vive les maux de tête, malaises, vision trouble, grosses migraines (que j'ai d'ailleurs depuis 8h ce matin et qui passe pas du tout malgré les médocs). Donc hors de question que les enfants mette ce poison.. ????*

*Bourgeois - 30/10/2020 à 09:19:59*

*Étant adulte je porte le masque toute la journée et les maux de tête se ressentent rapidement ! Je ne vois pas un enfant de 6 ans porter sa pendant les heures d'école et revenir avec des migraines et je parle pas du dioxyde que l'on doit rejeter mes qu'on se réinjecte*

*Cindy - 29/10/2020 à 13:58:03*

*Je refuse que ma fille de 6 ans et demi met un masque toute la journée qui lui provoque des saignements de nez.*

*Elodie - 30/10/2020 à 21:38:03*

*9 mois de masque en activité d'infirmière libérale, des muqueuses du nez qui saignent, des étourdissements avec malaises, oppression dans la poitrine avec tachycardie, muqueuse du nez qui s'épaissit donc entraîne des difficultés respiratoire, essoufflements, maux de tête, moi j'y suis passée et je sais les effets secondaires d'un masque porté sur le long terme merci Monsieur Macron qui s'étouffe des cinq minutes de port de masque de penser à nos enfants*

Confirmation : les masques ne protègent pas du virus :

*Francesca - 05/11/2020 à 22:05:41*

*Nadège, le masque ne permet pas de ne pas attraper le virus. Autrement dit, ne pouvons attraper le virus avec un masque. Il est mm inscrit sur les boîtes que le masque ne protège pas des infections virales donc bon, il n'y a pas d'intérêt à faire subir cette torture plus lgtps surtout à des enfants....*

31/10/2020 à 13:52:10

*Si on est reconfinés, ce n'est sûrement pas à cause des gens qui ne portent pas le masque. C'est à cause de tous ces moutons qui vont se faire tester sans symptômes toutes les semaines, dans l'unique but d'avoir un arrêt de travail payé à 100%. **Il n'y a jamais eu autant de cas que depuis que des gens mettent des masques partout. C'est écrit sur les boîtes, LES MASQUES NE PROTÈGENT PAS DES VIRUS.** Même votre cher ministre veran le dit: ce n'est pas efficace contre la grippe, donc ça ne l'ai pas non plus contre le coronavirus puisqu'il est encore plus petit!!! Réfléchissez un peu...*

De plus, des réactions biochimiques se produisent dans les poumons avec le frein du masque, lors de l'inspiration et de l'expiration. Dans une atmosphère plus humide et davantage chargée en carbone, des composés tels que le formaldéhyde et le toluène apparaissent. Les seuils critiques sont dépassés en une dizaine de secondes comme le montre l'expérience présentée dans cette vidéo : [https://youtu.be/v\\_Cjet14e9M](https://youtu.be/v_Cjet14e9M). Ces produits sont cancérigènes connus, et les respirer en permanence est suicidaire, surtout pour des enfants.

L'obligation de devoir subir ces sérieuses atteintes à la santé est assimilable à de la maltraitance, voire à des sévices, pouvant donner lieu à poursuites en correctionnelle, surtout que le masque est sans effet sur les virus, comme expliqué plus haut.

Depuis la rentrée scolaire, on constate des cas de malaises chez les enfants :

#### Témoignages

= À l'institut Saint-Charles de Péruwelz (Belgique), des élèves de deuxième année (de collège) échangent sur le confinement. Et le masque ne facilite pas la conversation. *"On se comprend moins bien, on doit crier. Et on meurt de chaud"*, explique une élève. *"Certains ont du mal à respirer avec ça. Et puis il y a le problème de la buée sur les lunettes"*.

Pour limiter les désagréments, quelques moments de répit sont autorisés, explique Aurélie Duveiller, directrice adjointe : *"Si un élève ne se sent pas bien (!), il peut demander de sortir pour retirer son masque et prendre l'air un petit moment. En classe, on peut aussi retirer son masque pendant un quart d'heure maximum quand on fait un exercice en silence."*

= Ouest France :

Covid. Port du masque à partir de 6 ans : la fronde de parents de Loire-Atlantique

Plus de 200 000 signatures ont déjà été recueillies sur une pétition mettant en cause le port du masque à partir de 6 ans (<https://www.mesopinions.com/petition/enfants/port-masque-6-ans/112026>). Des parents nantais, dont Vincent, musicien, sont en colère par cette décision qu'ils jugent infondée.

En ce premier jour de confinement avec masque pour l'un de ses enfants, Margot, âgée de 6 ans, Vincent ne décolère pas.

*« Il a suffi d'une journée pour voir que ça ne se passe pas bien", explique le musicien, dont l'enfant est en CP dans une école du centre-ville de Nantes. D'abord, ils ne s'entendent pas entre eux et ont du mal à se faire comprendre auprès de la maîtresse. Certains se l'arrachent et le jettent par terre, comme un jeu. Et ce midi, Margot s'est fait reprendre par la directrice au moment d'aller à la restauration scolaire car elle portait son masque sous le nez. Ils sont là pour apprendre pas pour se faire engueuler à cause d'un masque ».*

Vincent et sa compagne estiment qu'il n'y a *"aujourd'hui aucune preuve que le coronavirus se propage par le biais des petits. Si cette directive reposait au moins sur des arguments fondés, ce serait différent mais jusqu'à preuve du contraire, il n'y a rien"*.

Alors, comme de nombreux parents, ils ont signé une pétition réclamant que le gouvernement retire cet arrêté. « Plus de 200 000 personnes l'ont déjà signée" et il y a plus de 75 000 commentaires allant dans le même sens », ajoute Vincent.

Leurs *"masques sont mouillés au bout de deux heures"*, précise la maman d'un petit Camille 6 ans, dont l'école est située dans le pays de Retz. *"Certains bavent et font tomber leurs masques par terre"*. *"On peut presque parler de serpillières"* ajoute Vincent qui invite les parents inquiets à signer la pétition. *"Soit, son importance est prouvée, soit on arrête le massacre"*, conclut-il.

*« Quant au niveau "sociologique, l'impact du confinement est inquiétant. J'ai aussi un petit de 4 ans qui ne voit jamais le visage de sa maîtresse. L'autre jour, il m'a dit qu'elle avait une bouche quand on l'a croisé sur le parking ».*

= La Belgique imposera-t-elle le port du masque dès 6 ans ? Le flou persiste autour de la transmission des enfants - RTBF Maxime Fettweis

*"On estime qu'entre 6 et 10 ans environ, il y a une faible transmissibilité. On constate aussi que les enfants sont moins souvent malades. Les plus petits sont de moins bons transmetteurs. Après, c'est différent"*, a répondu en juillet Yves Van Laethem, le porte-parole interfédéral de la lutte contre le Covid-19 concernant le port du masque pour les enfants en dessous de 12 ans.

À l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (Huderf), même si on ne communique pas sur les chiffres, de petits patients atteints du coronavirus sont admis régulièrement. "On en a eu et on en a encore", confirme Pierre Smeesters, chef du service pédiatrie et infectiologue. *"Ils ne sont pas très malades et ne nous inquiètent pas mais il y en a. Je dois dire que notre expérience est tout à fait rassurante."*

S'il convient alors de préserver les plus petits des Belges au même titre que n'importe quelle classe d'âge, faut-il pour autant obliger les enfants à porter le masque dès 6 ans ? Pour le savoir il faut établir la distinction entre une personne porteuse du coronavirus et une personne transmetteuse.

"On sait que la transmission du Covid-19 n'est pas égale d'une personne à l'autre", assure le pédiatre. "Il y a une forme de graduation liée à l'âge et les enfants sont moins transmetteurs que les adultes." Il faut donc comprendre par là que plus vous êtes jeune, moins vous transmettez le virus. C'est tout du moins ce que bon nombre de recherches avancent.

Pour Pierre Smeesters, il y a un large consensus partagé par les pédiatres du monde entier : *"Les enfants subissent mais ne sont pas le moteur de l'épidémie."* Il affirme donc que si les enfants sont impactés comme leurs aînés, ce ne sont pas eux qui sont à l'origine de la large transmission de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui.

"Quand on regarde qui est la première personne de la famille qui a été infectée, dans moins de 10% des cas, c'est l'enfant qui a été le premier infecté. Et dans les études réalisées sur les enfants hospitalisées, on se rend compte que 90% des cas, ces enfants avaient un parent à la maison déjà malade", avait témoigné la pédiatre et infectiologue Anne Tillemann mi-octobre.

Malgré certaines zones de flou, les données semblent positives pour garder le visage des plus petits enfants découvert. Mais alors pourquoi certains pays font aujourd'hui le choix d'obliger aux enfants, dès 6 ans, de sortir masqués ? Tout est une question de gestion des incertitudes, assure le chef de service de l'Huderf. *"La différence majeure est de savoir jusqu'où on va"*, explique-t-il.

Il évoque "deux tendances majeures qui dialoguent". D'un côté, les personnes qui constatent qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le contrôle de l'épidémie a été perdu. *"Ils se disent que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant ne fonctionne pas et se demandent ce qu'on peut faire de plus"*, ajoute le docteur Smeesters.

De l'autre côté, certains pédiatres qui assurent qu'un enfant de 7-8 ans ne peut de toute façon pas porter un masque pendant plusieurs heures de manière efficace. "Avez-vous déjà porté le

masque pendant toute une journée ?", interroge le pédiatre infectiologue. Il estime qu'il faut être réaliste "si c'est déjà difficile pour un adulte de porter le masque correctement sur une longue durée, cela devrait l'être tout autant voire davantage pour un enfant".

"Il nous semble qu'il est peu probable que la majorité des enfants entre 6 et 12 ans puissent porter non seulement convenablement mais maintenir ce port convenable du masque pendant un temps prolongé", a affirmé de son côté Yves Van Laethem pas plus tard que ce vendredi 30 octobre. "On sait aussi que si on le porte mal, c'est une fausse sécurité et que dans certains cas ça pourrait même être plus délétère qu'autre chose. *C'est pour cela qu'actuellement il ne semble pas nécessaire et utile d'étendre le port du masque dans les écoles ou ailleurs.*"

Si ce pédiatre ouvre le débat, il insiste : "On fait face à une maladie où des différences régionales évoluent dans le temps." Selon lui, il n'y a aucune "mesure absolue parfaite" et le masque fait uniquement office de filtre qui aide mais qui n'est pas non plus un remède miracle.

Enfin, Pierre Smeesters conclut : "Le combat des pédiatres est aujourd'hui de dire que les enfants ne doivent pas payer ce que les adultes ne veulent pas faire."

Comme le reconnaît le Ministère lui-même ("transmission par voie aéroportée"), on sait maintenant que la propagation du virus se fait par voie aérienne, à longue distance, grâce aux support des « particules fines », non filtrées par les masques, ce qui explique le pourcentage de contaminations en zones urbaines davantage polluées, ainsi que le long de l'arc Haute Savoie - vallée du Rhône, à cause des particules soulevées par le Mistral.

Or, contre un virus aérien, **on ne peut absolument rien faire** ! A moins de porter (très peu de temps) un masque avec pastille virucide, ce qui n'empêche pas le virus d'entrer par les yeux grâce au liquide des globes oculaires agissant comme de la glu.

Cela explique l'inefficacité du confinement de mars, sans influence sur la courbe "en cloche" prédite par le Pr Raoult.

- *En juillet, devant la reprise apparente des contaminations, on a décidé d'imposer le masque dans tous les lieux clos.*
- *Comme ça ne marchait pas vu que les masques sont une passoire pour les virus, le 16 octobre on a décidé d'un couvre-feu, sans influence sur le virus aérien se faufilant dans les maisons.*
- *Comme ça ne marchait pas non plus, le 30 octobre on a décidé d'un 2e confinement avec obligation du masque pour les 6-10 ans.*
- *Comme on sait déjà que cela ne marchera pas non plus, on prévoit déjà le masque à partir de la maternelle !!*

—> Cela rappelle, dans la marine à voile de jadis, quand un bateau était pris dans une forte tempête, *on fouettait le mousse* !

C'est exactement ce que décrit la phrase plus haut : « les personnes qui constatent qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le contrôle de l'épidémie a été perdu. *Ils se disent que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant ne fonctionne pas et se demandent ce qu'on peut faire de plus* », ajoute le docteur Smeesters. ».

Il est inadmissible que "ce qu'on peut faire de plus" consiste à "fouetter le mousse", c'est à dire infliger des sévices inutiles à des enfants, ce qui les fait d'ailleurs retirer de l'école par de nombreux parents révoltés, depuis le 2 novembre, et ce n'est qu'un début.

*Il y a atteinte aux libertés individuelles de l'enfant (droit de ne pas subir de sévices), au respect de la vie (santé mise en péril) et aux intérêts supérieurs de l'enfant (par rapport à l'État qui s'en prend à eux, tous les autres moyens ayant échoué, et faute d'admettre qu'on ne peut rien contre un virus véhiculé par les particules fines de l'air).*

Le Professeur Salomon et Monsieur Véran avaient raison en affirmant qu'un masque ne sert à rien contre un virus... Copie des présentes et de notre étude du 7 septembre seront transmises au Pr. Salomon pour aider à sa défense contre ses accusateurs.

Cfr témoignage plus haut : *Il n'y a jamais eu autant de cas que depuis que des gens mettent des masques partout. C'est écrit sur les boîtes, LES MASQUES NE PROTÈGENT PAS DES VIRUS.*

## MESURES PUNITIVES...

Un peu de géométrie... La distanciation d'1 mètre préconisée équivaut à une zone d'un demi-cercle *devant* la personne, soit  $(3,14 \times 1^2)/2 = 1,57 \text{ m}^2$ . Or, le triumvirat composant le « Comité de Défense » (contre quel pays sommes-nous donc en guerre ?) établit une zone d'un cercle *entier* autour de la personne, soit  $3,14 \text{ m}^2$ , largement arrondi à  $4 \text{ m}^2$ , partant du principe qu'on postillonnerait et qu'on respirerait aussi par l'arrière du crâne ! Incroyable !

Devant la fronde des petits commerces, le dit triumvirat, très vexé de devoir céder, a décidé d'accompagner son recul par des mesures de rétorsion punitives, dont la décision de faire passer les  $4 \text{ m}^2$  à  $8 \text{ m}^2$  manifestement vexatoires et punitifs, vu qu'en phase *montante* du phénomène épidémique la jauge était de  $4 \text{ m}^2$ , et en phase *descendante* elle passe à  $8 \text{ m}^2$ , en attendant pire, et on peut être assuré que le désir de revanche contre ces protestataires est tel que cette jauge « vengeresse » restera en vigueur jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire le 16 février, voire jusqu'à la sortie de l'état d'urgence le 21 avril.

C'est comparable à un parent, qui, devant la demande insistante de leur enfant pour regarder son émission à la TV, finit par le lui permettre, à condition que ce soit par la fenêtre depuis le jardin, et avec un bandeau sur un œil !

C'est affligeant de puérilité de la part des plus hautes instances de l'État.

Conséquence : une boutique faisant 5 mètres sur 3, soit  $15 \text{ m}^2$ , ne pourra accueillir que le seul vendeur et aucun client ! De plus, les  $8 \text{ m}^2$  correspondent à un rayon de 1,60 m : comment le client va-t-il pouvoir payer le vendeur en restant à 1,60 m de lui ?? Ce n'est pas pour rien que l'on parle d'Absurdistan !

Mais le plus dramatique sera la formation de files d'attente devant ces commerces, y compris les personnes fragiles devant les pharmacies, en plein hiver ! Celle de Goudargues, dont je dépends, est la seule à 20 km et est très fréquente. Le samedi 21 novembre, dans ma région, il y avait  $1^\circ$  et un violent mistral glacial à 110 km/h, soit une température ressentie (Steadmann) de  $-21^\circ\text{C}$  !!! Le samedi 28 on annonçait un déluge méditerranéen ! Imaginez des personnes vulnérables, devant faire la file pendant des dizaines de minutes dans de telles conditions, voire sous la pluie, la neige, "*pour leur bien*" (!) : c'est inhumain et au lieu de vider les hôpitaux, on va les remplir ! Absurdistan !

Si les Américains avaient maltraité de la sorte des prisonniers irakiens, que n'aurait-on pas entendu !

Et quid si une personne fait un malaise mortel devant la pharmacie à cause du froid ? Sans oublier tous ceux qui, comme moi (78 ans), une fois le stock de médicaments épuisé, arrêteront tout bonnement de se faire soigner ? Jusqu'au 21 avril 2021 ?? Et de même devant les boulangeries, les supérettes, les marchés couverts, les hypermarchés, etc.

Le Conseil d'Etat avait « encouragé » le dit triumvirat à trouver une solution pour les cultes. Cette nouvelle « immixtion » du Conseil d'Etat auprès de l'exécutif, déjà après l'affaire de la Pentecôte où Mr Darmanin avait dû céder, a fortement irrité ce dernier ; lorsque les catholiques ont osé manifester devant les églises, cela a été ressenti comme un crime de lèse-majesté, qu'il fallait « punir » sévèrement, et Mr Darmanin a interdit plus de 30 personnes, quelle que soit la taille de l'église. Pour une église moyenne comme ND de Royan (900 m<sup>2</sup>), cela fait 30 m<sup>2</sup> par personne ! Pour la basilique de Lourdes (12.000 m<sup>2</sup>), cela revient à une jauge de 400 m<sup>2</sup> par personne (!), et le célébrant doit avoir un bras de 11,29 m de long pour distribuer la communion !!

Malgré que même les médias, pourtant pas très portés sur la religion, ont relevé cette absurdité, Mr Darmanin a campé sur ses positions comme un enfant boudeur immature, promettant d'y réfléchir « plus tard », jusqu'à ce que le Conseil d'État le rappelle à la raison.

Scientifiquement parlant, cette jauge n'a aucune raison d'être discriminatoire entre ceux qui ne protestent pas (métro, train, taxi) et ceux qui protestent (commerces, églises).

Pour le 15 décembre, il était question de ne lever le confinement que s'il y avait moins de 5.000 nouveaux cas par jour, ce qui revenait à dire à la population : *"si vous voulez la fin du confinement, arrêter de vous faire dépister à plus de 5.000 par jour"...* Absurde, n'est-il pas ? *"Et si jamais vous êtes positifs, même non-contaminant, on vous assigne à résidence ou on vous emprisonne à l'hôtel"*. Dans ces conditions, qui va encore oser se faire dépister ? Qui va oser "dénoncer" les cas contacts qu'il a eus ? On se tire une balle dans le pied. Le seul critère devant être pris en compte est celui de degré de saturation en places de réanimation.

Un autre non-sens : le projet de conditionner l'entrée dans un établissement à l'activation de l'application TousAntiCovid, alors que 30% de la population n'a pas de smartphone ni d'I-phone ! C'est une discrimination de plus. En outre, comme les membres d'une même famille rencontrent des personnes « contact » différentes au cours de la journée, chaque membre devrait alors avoir son propre appareil à plusieurs centaines d'euros + l'abonnement et les communications ! Encore un exemple de la complète déconnexion d'avec la réalité vécue par la population...

Finalement, trop, c'est trop, et les graves conséquences sur le moral des citoyens les dépriment personnellement mais aussi leur système immunitaire : *« La peur s'est déplacée. Ce n'est plus celle du virus mais celle du confinement sans limite de temps ».*

→ → Dernière aberration en date : alors qu'il se confirme que les particules fines sont des vecteurs du virus dans l'air, on recommande d'ouvrir les fenêtres... pour laisser entrer ces particules fines !

## QUE FAIRE ?

Contre un virus contenu dans l'eau, on peut traiter l'eau ; contre un virus contenu dans la nourriture, il suffit de la cuire à température adéquate ; contre un virus aérien transporté à grande distance par les particules fines... on ne peut absolument **RIEN** faire ! Il faut avoir l'humilité d'accepter que l'être humain n'est pas tout-puissant.

Depuis le 10 juillet, les masques sont obligatoires dans tous les lieux clos et dans beaucoup de villes ; leur inutilité absolue a été démontrée par leur totale absence d'effet sur un fort rebond de l'épidémie cet automne.

Rappelons que les particules fines et les postillons captés par les masques finissent par libérer le virus qui traverse le masque comme un moustique au travers de grillage à moutons ; il est même envisageable que ce phénomène de captation soit responsable de l'intensité du rebond, ce qui est un comble.

Par conséquent, il conviendrait :

1) renoncer à des mesures « spectaculaires » pour endormir l'opinion, comme confinements de 99,996 % de personnes non à risque, et couvre-feux, inefficaces contre les virus présents sur les particules fines de l'air, mesures dévastatrices pour l'économie, provoquant la pénurie alimentaire et des files d'attente en plein hiver devant les magasins.

2) n'autoriser le port du masque, pendant la période d'urgence sanitaire, que pour les personnes qui y croient, comme un placebo, sans obligation, ni même recommandation vu les sérieux effets secondaires notamment sur les enfants.

3) cesser de déprimer gravement la population, lever toutes les mesures liberticides, de plus en plus difficiles à vivre, et sans effet sur les particules fines et le virus, et permettre de retrouver les plaisirs de la vie : les contacts sociaux et familiaux sans distanciation artificielle, sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant, au bistro, au MacDo après le supermarché en famille, aller à la messe ; remettre en place les animations et marchés de Noël (où personne ne reste à côté de la même personne pendant 15' !)... et rembourser 100 € sur les amendes de 135 € perçues...! Voire rétablir le 90 km/h comme cadeau de Noël (!). Si la population retrouve son moral, elle retrouvera ses défenses contre la maladie.

4) comme toute réaction chimique, la réplication d'un virus est favorisée par la chaleur de l'hôte, et il faut donc éviter de surchauffer les habitations, surtout que notre température a suivi le réchauffement climatique, passant de 36°5 à 37°2 en 70 ans, et que nous sommes à présent "à point" pour quantité de nouveaux virus.

5) passer un contrat moral avec les personnes à risque, via un formulaire sur Internet, où elles cocheront les cases des mesures spécifiques qu'elles s'engagent à respecter, avec possibilité d'adapter suivant l'évolution ; une copie signée pourra être prise en compte si une entrée en hôpital est nécessaire.

6) rappeler que tout vaccin, par définition, est conçu pour déclencher une réaction immunitaire, ce qui peut donner lieu à des irritations, de la fièvre, etc., sans que cela ne puisse être qualifié d'effets « secondaires » propres à susciter une méfiance injustifiée au sein de la population.

On peut toujours rêver...

## OBLIGATIONS ←→ RECOMMANDATIONS

Le Ministère n'a pas répondu à la suggestion de passer d'obligations liberticides et leur cortège de conséquences désastreuses, y compris pour la santé physique ou psychique et les morts collatérales, à des « recommandations » ou des « autorisations ».

C'est pourtant là un moyen élégant de dédouaner totalement l'État :

- ~ si on ne suit pas les recommandations, on ne peut s'en prendre qu'à soi-même,
- ~ si on les suit malgré les effets négatifs décrits, on ne peut s'en prendre qu'à soi-même vu qu'on n'était pas obligé.

### PLAISE DONC AU CONSEIL D'ÉTAT :

Au vu de ce qui précède, notamment les conséquences négatives de mesures coercitives, inefficaces contre un virus aérien :

- ~ Rétrograder toutes mesures obligatoires passées et futures en mesures soit recommandées, soit autorisées,
- ~ demander à l'État d'avertir le public des inconvénients du port prolongé du masque (voir témoignages) et de son inutilité contre les virus (en plus du marquage déjà sur les emballages : *C'est écrit sur les boîtes, LES MASQUES NE PROTÈGENT PAS DES VIRUS.* (et les postillons captés finissent par libérer le virus).
- ~ mettre fin à des mesures manifestement punitives
- ~ renoncer à des mesures discriminatoires basées sur la possession d'un portable
- ~ ne prendre en compte que le seul critère du taux d'occupation des places en réanimation
- ~ proposer un contrat moral aux personnes vulnérables
- ~ subsidiairement prendre en compte les éléments des points 1 à 6 ci-dessus
- ~ faire droit à nos demandes antérieures reprises notamment en points 2 à 4 du mémoire du Ministère.
- ~ statuer d'urgence au moins concernant les masques mettant en danger la population et infligeant des sévices inutiles.

*Paul de Mérouy*

Physicien et spécialiste en logique mathématique.